

201	02/07/2020	BE 0418.399.305	17	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20255.00082	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **COMMISSION JUSTICE ET PAIX**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: chaussée Saint Pierre

N°: 208

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0418399305

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

12-02-2019

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

16-06-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

BRAU Jean-Claude

Prêtre

chaussée de Marche 60/A

5330 Assesse

BELGIQUE

Début de mandat: 23-06-2016

Fin de mandat: 16-06-2020

Administrateur

BRISBOIS Anne

Psychologue

rue du Delta 50

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat: 21-06-2018

Fin de mandat: 21-06-2022

Administrateur

BUNCKENS Julien

Employé

Grand Route 34/A2 4360 Oreya BELGIQUE Début de mandat: 23-06-2016	Fin de mandat: 16-06-2020	Administrateur
CAPART Laurent Enseignant rue Saint-Gilles 92 4000 Liège BELGIQUE Début de mandat: 21-06-2018	Fin de mandat: 21-06-2022	Administrateur
GORGEMANS Arnaud Employé rue des Ecoles 9 1330 Rixensart BELGIQUE Début de mandat: 21-06-2018	Fin de mandat: 21-06-2022	Président du Conseil d'Administration
MARCHAND Vincent Employé rue de la Pêcherie 132 1180 Uccle BELGIQUE Début de mandat: 06-05-2019	Fin de mandat: 06-05-2023	Administrateur
MARTINELLI Marta Employée Avenue de l'Observatoire 124/1 1180 Uccle BELGIQUE Début de mandat: 24-11-2018	Fin de mandat: 24-11-2022	Administrateur
MEIRLAEN Matthias François Employé rue Léon Delhaize 24 1342 Limelette BELGIQUE Début de mandat: 24-11-2018	Fin de mandat: 24-11-2022	Administrateur
PRINTZ Antoine Jérôme Employé Place des Chasseurs Ardennais 4 1030 Schaerbeek BELGIQUE Début de mandat: 24-11-2018	Fin de mandat: 24-11-2022	Administrateur
ROSTAGNO Donatella Employée rue Josse Impens 65 1030 Schaerbeek BELGIQUE Début de mandat: 24-11-2018	Fin de mandat: 24-11-2022	Administrateur

FAKROUNE Joris

Employé

Rue du Golet 6

1367 Ramillies

BELGIQUE

Début de mandat: 06-05-2019

Fin de mandat: 06-05-2023

Administrateur

CORNEJO Nadia

Employée

Rue du Baron de Laveleye 31

1090 Jette

BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2016

Fin de mandat: 06-05-2019

Vice-président du Conseil d'Administration

MAILLARD, DETHIER & CO SOC CIV (B00305)

BE 0459.528.194

avenue de Nivelles 107

1300 Wavre

BELGIQUE

Début de mandat: 17-04-2018

Fin de mandat: 16-06-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

DETHIER Laurent (A02489)

Réviseur d'Entreprises

Rue de la Vignette 79

1160 Auderghem

BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0418399305		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
RM & PARTNERS BE 0883.537.069 Rue de Pondire 23 5590 Ciney BELGIQUE	70281045	B C

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	8.421	11.724
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	657	5.393
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	5.764	6.331
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	3.230	4.940
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	3.230	4.940
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	2.534	1.391
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	477	1.391
Autres		242	2.057	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	2.000	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.565.810	1.915.341
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	490.282	879.181
Créances commerciales		40	35.691	38.244
Autres créances		41	454.591	840.937
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		10
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	455.244	455.478
Valeurs disponibles		54/58	377.456	151.401
Comptes de régularisation		490/1	242.828	429.281
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.574.231	1.927.065

N°	BE0418399305	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	518.223	519.668
Patrimoine de départ		10	86.170	86.170
Moyens permanents		100	86.170	86.170
		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	432.053	433.498
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		14		
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16	3.726	8.350
Provisions pour risques et charges		160/5	3.726	8.350
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	1.052.282	1.399.047
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	435.686	426.827
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	37.895	25.575
Fournisseurs		440/4	37.895	25.575
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	81.671	75.189
Impôts		450/3	15.787	14.827
Rémunérations et charges sociales		454/9	65.884	60.362
Dettes diverses		48	316.120	326.063
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8	200	
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	315.920	326.063
Comptes de régularisation		492/3	616.596	972.220
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.574.231	1.927.065

N°	BE0418399305	A-asbl 3
----	--------------	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	507.163	505.522
Ventes et prestations		70/74	889.289	801.783
Chiffre d'affaires		70	9.608	10.363
Cotisations, dons, legs et subsides		73	840.735	754.350
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	382.126	296.261
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	501.215	458.760
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.663	10.130
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		30.500
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-4.623	-3.325
Autres charges d'exploitation		640/8	1.121	2.763
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-213	6.694
Produits financiers	5.5	75		
Charges financières	5.5	65	610	544
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-823	6.150
Produits exceptionnels		76		1
Charges exceptionnelles		66		5.021
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-1.445	504

N°	BE0418399305	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	-1.445	22.614
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.445	504
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P		22.110
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	1.445	
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792	1.445	
Affectations aux fonds affectés		692		22.614
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14		

N°	BE0418399305	A-asbl 5.1.1
----	--------------	--------------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	23.214
8029		
8039		
8049	1	
8059	23.215	
8129P	XXXXXXXXXXXX	17.821
8079	4.737	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	22.558	
21	657	

N°	BE0418399305	A-asbl 5.1.2
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	49.972
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	4.359	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	54.331	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	43.641
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	4.926	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	48.567	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	5.764	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	3.707	

N°	BE0418399305	A-asbl 5.1.3
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	2.000	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	<u>2.000</u>	

N°	BE0418399305	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	10	5

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	8,9	7,9
------	-----	-----

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	13.923	12.821
------	--------	--------

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	373.183	335.726
-----	---------	---------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	115.299	103.317
-----	---------	---------

Primes patronales pour assurances extralégales

622		
-----	--	--

Autres frais de personnel

623	12.733	19.717
-----	--------	--------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503		
------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653		
-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)

(+)/(-)

656		
-----	--	--

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Les émoluments du commissaire pour l'année 2019 s'élèvent à 4263 euros tva comprise

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE0418399305	A-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION approuvées par le CA du 13/03/2014

A. ACTIF

1. Immobilisations corporelles

Sont valorisées à la valeur d'acquisition, TVA incluse.

2. Amortissements

a) Installations, machines et outillage

20% matériel informatique de longue durée

33% matériel informatique divers

b) Mobilier

33% mobilier divers

3. Immobilisations financières

Cautionnements

Valeur nominale

4. Créances

Sont valorisées à la valeur nominale. Si le remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis, les créances font l'objet de réductions de valeur.

5. Placements de trésorerie

Titres

Sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur du marché si celle -ci est plus basse.

Dépôts en compte à terme auprès d'établissements de crédit (quelle que soit leur durée)

Sont valorisés à la valeur nominale.

6. Valeurs disponibles

Valeur nominale

7. Comptes de régularisation (actifs)

Charges à reporter : Prorata de charges exposées au cours de l'exercice, mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Produits acquis : Prorata de produits qui n'écherront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

B. PASSIF

1. Patrimoine de départ

Comme patrimoine de départ a été choisie l'ancienne « réserve de fonctionnement » au 31 décembre 2005.

2. Fonds affectés

Il s'agit ici de réserves. Celles-ci ne peuvent être constituées que dans la mesure où l'association a généré des bénéfices. Par les fonds affectés une finalité est donnée à une partie du bénéfice.

Fonds affectés pour passif social

Il s'agit de l'ancienne « réserve sociale »

Fonds des projets.

Peut être utilisé quand le résultat de l'exercice serait insuffisant pour réaliser des projets prévus.

3. Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Les provisions doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions nécessaires doivent être constituées indépendamment du résultat

4. Dettes

Valorisées à la valeur nominale

« Provision » pour pécule de vacances : calculée d'après les prescriptions fiscales.

5. Comptes de régularisation (passifs)

Charges à imputer : Prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

Produits à reporter : prorata des produits reçus au cours de l'exercice qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

C. COMPTE DE RESULTATS

1. Chiffre d'affaires

Ventes

Prestations de services à des tiers

Cotisations, dons, legs et subsides

Évaluation à la valeur nominale.

2. Services et biens divers

Évaluation aux prix d'achat TVA comprise.

3. Rémunérations et charges sociales

Sont enregistrées d'après les feuilles d'appointements émanant du secrétariat social.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION « COMMISSION JUSTICE ET PAIX ASBL » (CJP) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association « COMMISSION JUSTICE ET PAIX ASBL » (en abrégé CJP) (l'« association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 17 avril 2018, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Cet exercice de contrôle constitue le huitième contrôle des comptes annuels de votre entité.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.574.230,54 et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de € 1.445,47.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe des comptes annuels, qui fait état des effets potentiels des événements survenus dès le mois de février 2020 suite à la crise sanitaire du COVID 19, sur la rentabilité future de la société et sur sa continuité d'exploitation. La direction y mentionne également les mesures qu'elle a prises actuellement ainsi que celles qu'elle compte prendre. Comme il est indiqué à l'annexe, l'estimation des conséquences de la crise du COVID-19 comporte une part importante d'inconnues et d'aléas. Ces éléments indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et associations, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport, à l'exception du fait que notre rapport relatif à l'audit des comptes annuels 2018 n'a pas été joint aux comptes annuels déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Bruxelles, le 29 mai 2020

Maillard, Dethier & Co SRL
Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren – Auditors
Représentée par Laurent Dethier, Réviseur d'entreprises, Administrateur